

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/162 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>DELIBERATION n°DC2015/58</i>	

Nombre de membres : Le vingt-six mai deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à VOUZIERES sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

En exercice : 125

Présents : 96

Votants : 104 (dont 8 pouvoirs)

POUR : 104 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Date de la convocation : 18/05/2015

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COURAULT Josette, DAPPE Christine, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, LESUEUR Patricia, MASLACH Marie-Odile, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PAYEN Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, ALBAUD Gilles, BARRE Régis, BESANCON Tony, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CHARTIER Thierry, COLIN Michel, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DARCQ Philippe, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DION Christophe, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HENRY Philippe, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LELARGE Jean-Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, LORIN Dominique, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MULLER Jean-Claude, NANJL Léopold, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, SCHWEMMER Michel, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno, ZEGZULA Jean.

Représentés : Mesdames COSSON Pauline donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LENFANT Maryvonne donne pouvoir à Madame BEGNY Agnès, SEMBENI Anne donne pouvoir à Madame LEFORT Sylvie et Messieurs BARDIAUX François donne pouvoir à Monsieur DUGARD Yann, BROUILLON Patrick donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, CARRE Joël donne pouvoir à Monsieur POTRON Francis, MASSON Jean-Philippe donne pouvoir à Monsieur ADAM Claude, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Monsieur MAS Raoul.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE DE MISSION À TEMPS COMPLET, POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la 2C2A et notamment la compétence AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

.../...

4 - JUIN 2015

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le.....
 Et de sa publication ou notification le.....

.../...

Page 2/2 – Délibération n°2015/58 du 26/05/2015

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant que la démarche LEADER nécessite le recrutement d'un agent pour assurer le suivi et l'animation de la démarche LEADER.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de créer un emploi de Chargé de mission sur le grade d'attaché territorial à temps complet pour accroissement temporaire d'activité du 10 juin 2015 au 9 novembre 2015 pour occuper le poste chargé de mission LEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- CREE l'emploi non permanent de chargé de mission à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité du 10 juin 2015 au 9 novembre 2015.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Le Président,

Francis SIGNORET



*Par délégation
de 1er Vice Président
Yann DUGAED.*

4 - JUIN 2015

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le.....
Et de sa publication ou notification le.....